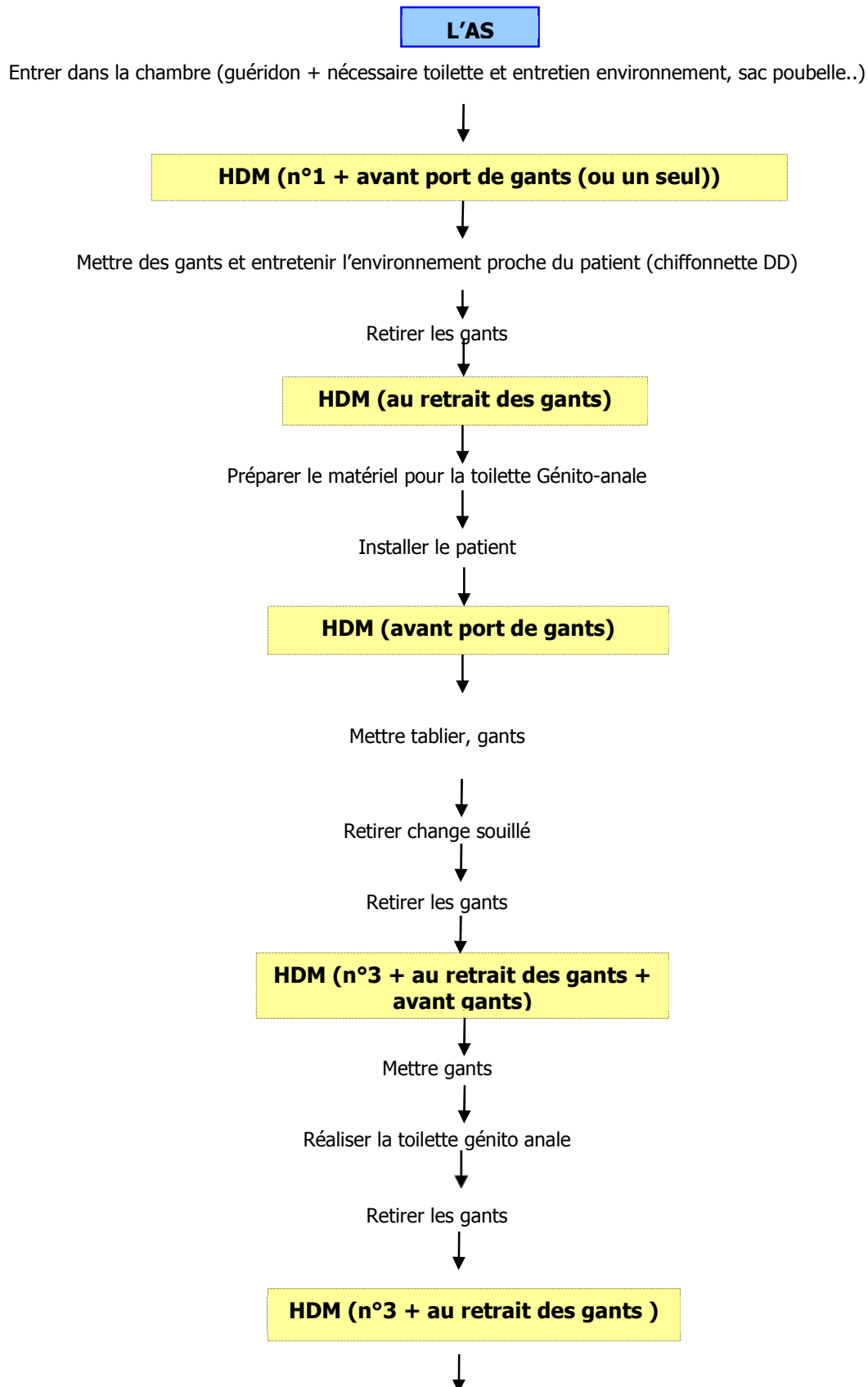
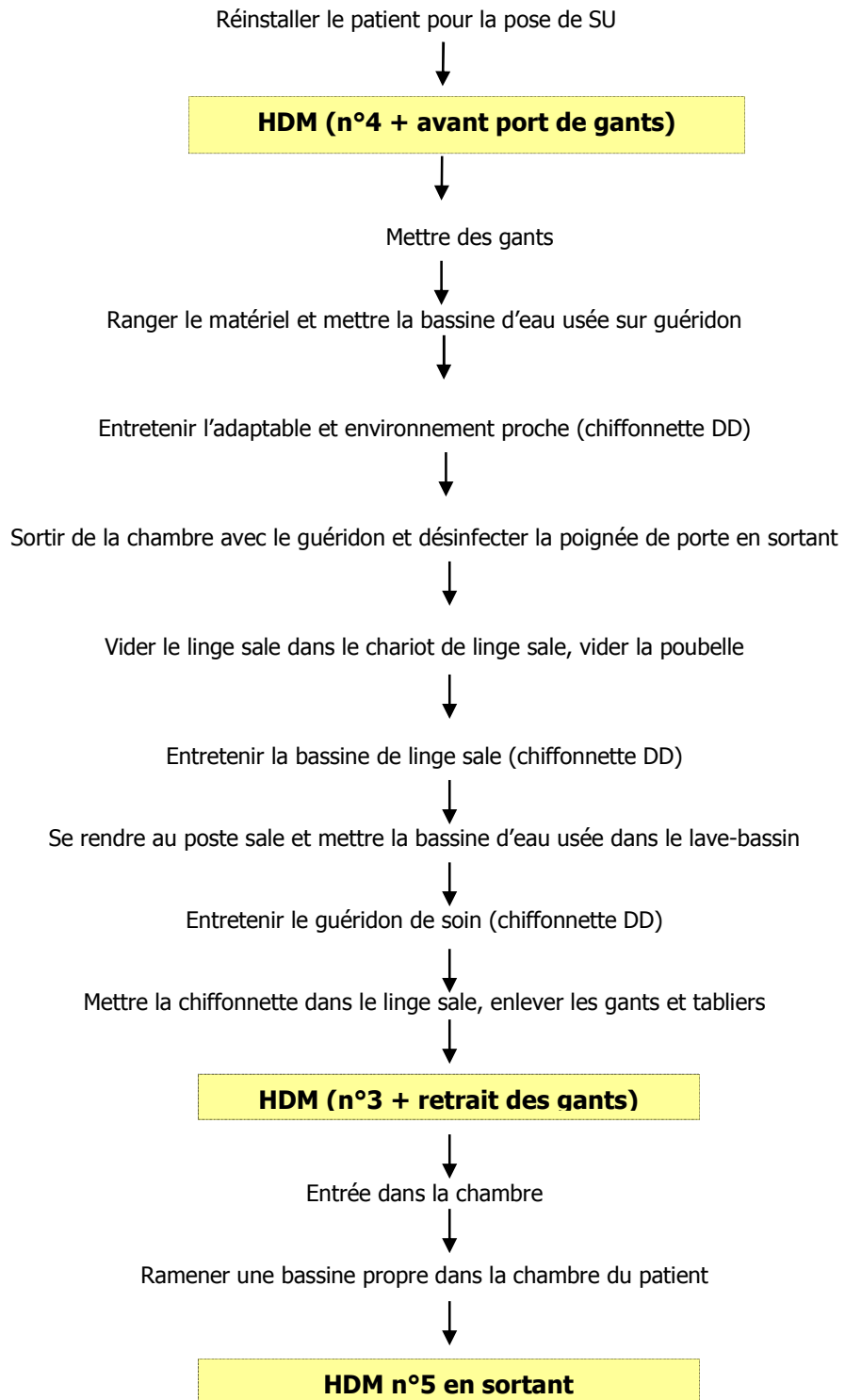


## Etude cas concret

**Petite toilette chez un homme qui est en chambre seule,  
non infecté, non BMR avant pose de Sonde Urinaire par l'IDE  
(service équipé lave-bassin)**

Introduction : Pendant que l'IDE prépare le matériel dans la salle de soin, l'AS installe le patient

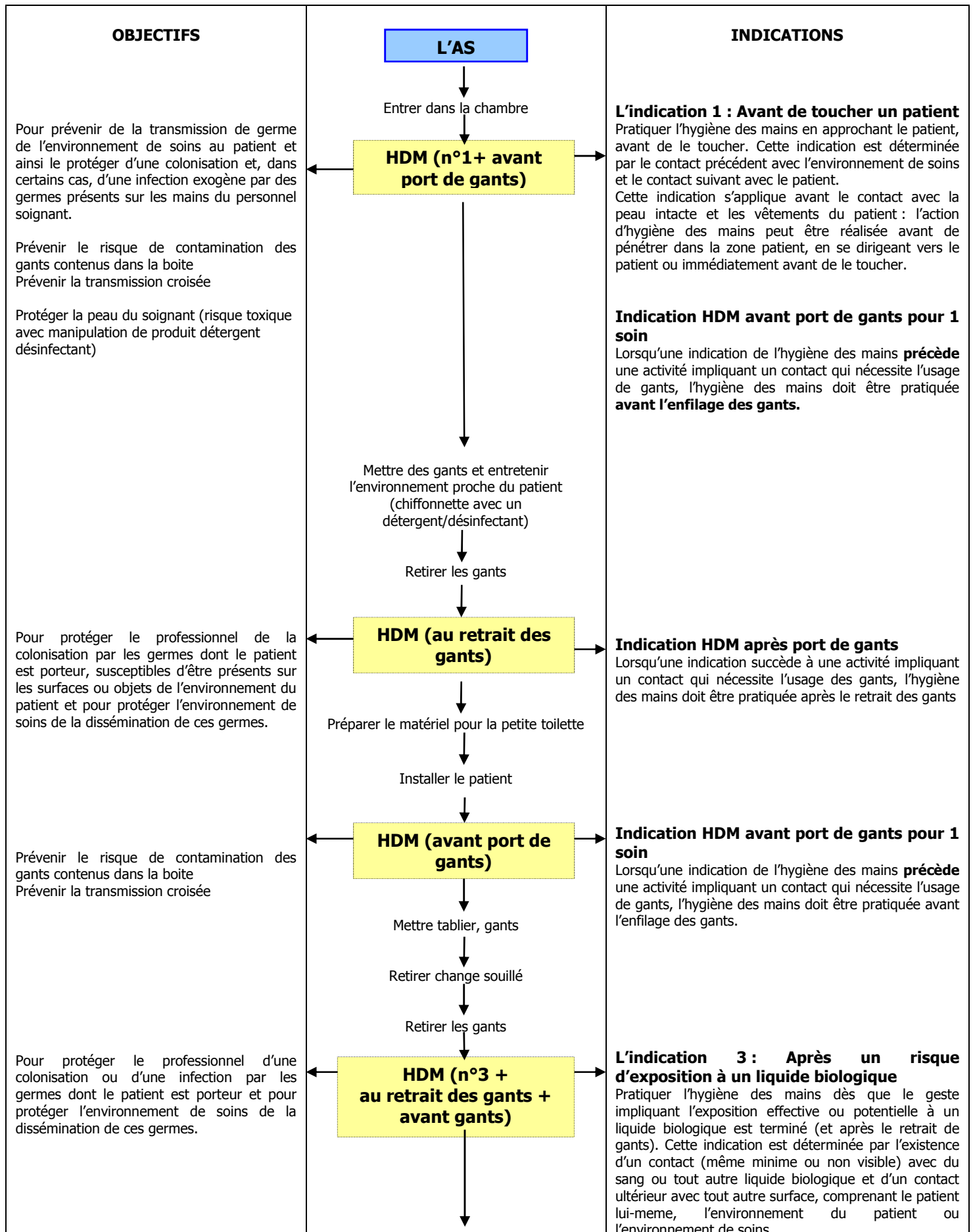




# Etude cas concret pour l'Aide-soignante (Avec indications et quand)

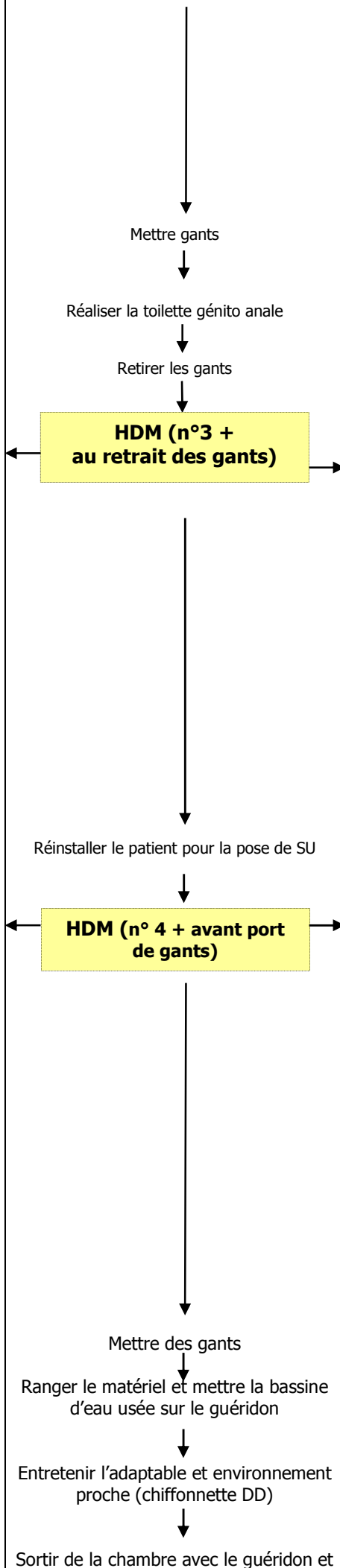
## Petite toilette chez un homme qui est en chambre seule non infecté, non BMR avant pose de Sonde Urinaire par l'IDE (service équipé lave-bassin)

Introduction : pendant que l'IDE prépare le matériel dans la salle de soins, l'AS installe le patient.



Pour protéger le professionnel d'une colonisation ou d'une infection par les germes dont le patient est porteur et pour protéger l'environnement de soins de la dissémination de ces germes.

Pour protéger le professionnel de la colonisation par les germes dont le patient est porteur, susceptibles d'être présents sur les surfaces ou objets de l'environnement du patient et pour protéger l'environnement de soins de la dissémination de ces germes.



Si le professionnel porte des gants au moment de l'exposition à un liquide biologique, il doit les retirer immédiatement après l'exposition et pratiquer l'hygiène des mains.

**Remarque :**

L'action d'hygiène des mains peut être différée hors de la zone patient, si le professionnel doit évacuer du matériel (par exemple, drain abdominal) dans un lieu approprié, et à condition qu'il ne touche rien d'autre que ce matériel avant de pratiquer l'hygiène des mains.

**L'indication 3 : Après un risque d'exposition à un liquide biologique**

Pratiquer l'hygiène des mains dès que le geste impliquant l'exposition effective ou potentielle à un liquide biologique est terminé (et après le retrait des gants). Cette indication est déterminée par l'existence d'un contact (même minime ou non visible) avec du sang ou tout autre liquide biologique et d'un contact ultérieur avec tout autre surface, comprenant le patient lui-même, l'environnement du patient ou l'environnement de soins.

Si le professionnel porte des gants au moment de l'exposition à un liquide biologique, il doit les retirer immédiatement après l'exposition et pratiquer l'hygiène des mains.

**Remarque :**

L'action d'hygiène des mains peut être différée hors de la zone patient, si le professionnel doit évacuer du matériel (par exemple, drain abdominal) dans un lieu approprié, et à condition qu'il ne touche rien d'autre que ce matériel avant de pratiquer l'hygiène des mains.

**L'indication 4 : Après avoir touché un patient**

Pratiquer l'hygiène de mains en quittant le patient et son environnement, après avoir touché le patient. Cette indication est déterminée par l'existence d'un contact avec la peau intacte ou les vêtements du patient ou avec une surface de l'environnement du patient (suite au contact avec le patient) et par le contact à venir avec une surface de l'environnement de soins.

L'indication 4 inclut l'indication 5 car dans l'indication 4 l'environnement du patient est inclus.

**Indication HDM avant port de gants pour 1 soin**

Lorsqu'une indication de l'hygiène des mains précède une activité impliquant un contact qui nécessite l'usage de gants, l'hygiène des mains doit être pratiquée avant l'enfilage des gants.

désinfecter la poignée de porte en sortant

Vider le linge sale dans le chariot de linge sale, vider la poubelle

↓  
Entretien la bassine de linge sale (chiffonnette DD)

↓  
Se rendre au poste sale et mettre la bassine d'eau usée dans le lave-basin

↓  
Entretien le guéridon (chiffonnette DD)

↓  
Mettre la chiffonnette dans le linge sale, enlever les gants et tabliers

↓  
**HDM (n°3 + au retrait des gants)**

↓  
Entrée dans la chambre

↓  
Ramener une bassine propre dans la chambre du patient

↓  
**HDM n°5**

↓  
Sortie

Pour protéger le professionnel d'une colonisation ou d'une infection par les germes dont le patient est porteur et pour protéger l'environnement de soins de la dissémination de ces germes.

Pour protéger le professionnel de la colonisation par les germes dont le patient est porteur, susceptibles d'être présents sur les surfaces ou objets de l'environnement du patient, et pour protéger l'environnement de soins de la dissémination de ces germes

**L'indication 3 : Après un risque d'exposition à un liquide biologique**

Pratiquer l'hygiène des mains dès que le geste impliquant l'exposition effective ou potentielle à un liquide biologique est terminé (et après le retrait de gants). Cette indication est déterminée par l'existence d'un contact (même minime ou non visible) avec du sang ou tout autre liquide biologique et d'un contact ultérieur avec tout autre surface, comprenant le patient lui-même, l'environnement du patient ou l'environnement de soins.

Si le professionnel porte des gants au moment de l'exposition à un liquide biologique, il doit les retirer immédiatement après l'exposition et pratiquer l'hygiène des mains.

**Remarque :**

L'action d'hygiène des mains peut être différée hors de la zone patient, si le professionnel doit évacuer du matériel (par exemple, drain abdominal) dans un lieu approprié, et à condition qu'il ne touche rien d'autre que ce matériel avant de pratiquer l'hygiène des mains.

**L'indication 5 :**

Pratiquer l'hygiène des mains en quittant l'environnement du patient après avoir touché un objet ou du mobilier, à l'exclusion de tout contact avec le patient.